

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 73-1600/SG/CD De la commission Permanente de la Chambre des Députés accordant des parcelles de terrains domaniaux, sises à Djibouti

n° 73-1600/SG/CD De la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
24 octobre 1973

Numéro JO
n° 22 du 26/11/1973

Date du numéro
26 novembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 386/7e L du 24 octobre 1973 de la Commission Permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant des parcelles de terrains domaniaux, sises à Diibouti.